

### Règles applicables au Club durant la période de crise sanitaire

Ces règles sont susceptibles de modifications selon l'évolution de la crise

Le Conseil d'Administration de l'Association a décidé en réunion du 6 Septembre 2020, en complément du Règlement Intérieur existant, de rouvrir l'accès à la salle de tir en tenant compte des recommandations ministérielles et fédérales selon les règles suivantes :

Dans le cadre du respect des règles sanitaires et gestes barrières

- Pour les inscrits :
  - Chaque participant prend connaissance de la charte « Archers », la signe et la fait parvenir au Club. Il s'assure avant chaque venue au Club, que son état de santé lui permet de s'entraîner pendant le créneau horaire réservé afin de protéger les autres (voir « Aide à Autodiagnostic » au dos de la charte).
  - Avant toute venue au Club inscription obligatoire (Nom Prénom), selon votre catégorie à l'horaire autorisé (voir Fiche Horaire d'accès au Club) à minima la veille, sur le planning de suivi informatique partagé <https://lite.framacalc.org/9iru-archers-auxois-salle>. Priorité est donnée à l'archer dont la catégorie est indiquée « Prioritaire ».
  - ATTENTION : seulement 10 archers peuvent tirer dans la salle simultanément. Il est donc important que chacun ne s'inscrive que si, et seulement s'il est sûr de pouvoir venir en temps et heure. Le pas de tir a été déplacé (tir à maxi 18m) afin de laisser un espace suffisant à l'arrière, pour respecter les distanciations.
  - En respectant les règles, s'inscrire en extérieur reste encore une possibilité sur le site <https://lite.framacalc.org/9gmc-ciearchers>
  - Si l'archer ne peut pour une raison quelconque honorer le créneau horaire réservé, celui-ci doit se désinscrire du fichier **aussitôt**.

Une question, une interrogation ? consultez le référent COVID du Club  
[Herve.toggwiler@gmail.com](mailto:Herve.toggwiler@gmail.com) 06 0710 72 70

- Pour les futurs adhérents :
  - Prendre contact par téléphone 06 80 88 68 08 ou par mail [cie.archers.auxois@gmail.com](mailto:cie.archers.auxois@gmail.com)
  - Un premier rendez-vous sera fixé un samedi aux horaires d'ouverture entrée côté route. Un sens de circulation empêchera les groupes de se mélanger. En cas de prolongation du RV l'attente se fera en extérieur.
  - Lors de ce 1<sup>er</sup> RV seront données toutes les informations, il sera demandé une adresse mail pour envoi des documents suivants :
    - Charte de l'archer et lettre de reprise
    - Règlement Intérieur
    - Horaires
    - Document adhésion Club
    - Document adhésion Fédération
    - Document assurance complémentaire

Si la personne est intéressée et souhaite faire un essai il lui faudra prendre RV pour un prochain samedi en fonction des séances disponibles.